

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT
DU BASSIN DE LA BOUZANNE**

-
**PROFIL DE POSTE
TECHNICIEN RIVIERE**

Missions :

Le technicien rivière participera, sous couvert du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin de la Bouzanne, à l'élaboration de programme d'actions permettant de répondre aux enjeux environnementaux définis par la Directive Cadre sur l'Eau (D.C.E.) et retenus dans le cadre de Contrats Territoriaux de Bassin, signés avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la région Centre.

A ce titre, le technicien « rivière » assurera les tâches suivantes (temps plein):

- Mettre en place et suivi des études pré-opérationnelles au Contrat Territorial de Bassin (C.T. B.).
- Définir éventuellement les zones et la nature des travaux,
- Programmer la mise en œuvre des travaux.
- Organiser et animer des réunions avec les différents acteurs concernés.
- Assurer le suivi des financements.
- Effectuer les démarches administratives nécessaires à la réalisation des travaux et à la passation des marchés de travaux (rédaction de dossiers de consultation des entreprises).
- Contrôler la réalisation des travaux (reconnaissance des travaux avec les entreprises, coordination des chantiers, réception des travaux...).
- Encadrer éventuellement les agents municipaux concernés afin de pérenniser les actions mises en œuvre (les sensibiliser aux enjeux de la préservation de l'environnement).
- Assurer la surveillance et le suivi régulier de l'état des cours d'eau et des ouvrages concernés (la gestion d'un Système d'Information Géographique est à envisager).
- Réaliser un bilan et un suivi des opérations réalisées dans le cadre du Contrat Territorial.
- Organiser des séances pédagogiques avec les riverains, les élus, les écoles, les agents communaux, sur diverses thématiques (rivière, réglementaire, biodiversité...).

Relations fonctionnelles internes et externes :

- Elus,
- Services du Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin,
- Financeurs (Agence de l'Eau, Région, Département, FDAAPPMA 36)
- Services de l'Etat (Préfecture, D.D.T., DREAL, ONEMA...),
- Riverains, associations d'usagers (pêcheurs, agriculteurs...), entreprises et bureaux d'études...

Connaissances :

- du droit de l'eau et procédures administratives liées à la réalisation de travaux en rivière (procédure de déclaration/autorisation, déclaration d'intérêt général...).
- en génie écologique adapté à la restauration des milieux aquatiques, en génie végétal (technique d'aménagement par fascinage de saules et d'hélophytes, tapis végétal, dessouchage, taille des arbres dit en « têtards »...).
- des grandes problématiques liées à l'eau (continuité écologique, pollution aux nitrates...), écologie des eaux douces, hydrobiologie, hydromorphologie, fonctionnement des milieux aquatiques, de la flore, de la faune.
- de l'organisation de la gestion de l'eau, des acteurs et des institutions associés (D.D.T., Agence de l'Eau Loire-Bretagne, syndicats et collectivités...).
- Bonnes connaissances des réformes territoriales en cours (GEMAPI...).

Qualités, compétences :

- Diplôme: minimum niveau Bac+2 dans le secteur de l'environnement et de l'administration (BTS GPN ...)
- Fortes qualités relationnelles
- Travail de terrain et de bureau
- Autonomie et capacité d'initiative dans la prise de décision
- Sens de l'organisation
- Aptitude à animer et conduire des réunions
- Disponibilité et écoute
- Maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableur, Système d'Information Géographique (S.I.G.)...)
- Une expérience d'animation territoriale sera appréciée.

Divers :

- Permis de conduire
- Disponibilités pour réunions en soirée

Envoyer CV et lettre de motivation à l'adresse suivante :

Monsieur Lèbre,
Président du SIAB de la Bouzanne
Mairie de Velles
11 Rue des Anciens Combattants,
36330 Velles
(tél : 02 54 24 25 06)

Date limite d'envoi des candidatures (cachet de la poste faisant foi) :

9 juin 2017 (inclus)

Entretien avec le jury :

A partir du 19 juin 2017 (Prise de poste dès le 1^{er} juillet sinon en Août/Septembre)